

WALNE, Peter. *Dictionary of archival terminology = Dictionnaire de terminologie archivistique; English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish* / compiled by Frank B. Evans, François-J. Himley and Peter Walne. München; New York: K.G. Saur, 1984. 226 p. (ICA handbooks series; vol. 3)

Louise Gagnon-Arguin et Carol Couture

Volume 32, numéro 3, juillet-septembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052680ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052680ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon-Arguin, L. & Couture, C. (1986). Compte rendu de [WALNE, Peter. *Dictionary of archival terminology = Dictionnaire de terminologie archivistique; English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish* / compiled by Frank B. Evans, François-J. Himley and Peter Walne. München; New York: K.G. Saur, 1984. 226 p. (ICA handbooks series; vol. 3)]. *Documentation et bibliothèques*, 32(3), 101-102. <https://doi.org/10.7202/1052680ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

mutuellement exclusives comme, par exemple, dans la classification des livres où des catégories n'ont pas le même niveau de généralité.

Par ailleurs, une plus grande préoccupation, au cours des dernières années, d'utiliser des statistiques dans l'évaluation de programmes d'aide financière aux arts et dans le processus de décision, a nécessité un raffinement des données culturelles à recueillir. On a ainsi tendance à présenter les dépenses culturelles des municipalités par secteurs culturels (bibliothèques, arts visuels, arts d'interprétation...) tandis que pendant la décennie 70, les données en la matière étaient souvent regroupées dans la catégorie «socio-culturel». Au plan de la méthodologie en matière de statistiques culturelles, on s'oriente donc vers le développement de typologies qui rendent compte de façon plus précise des champs d'observation.

Une autre faiblesse observée dans le contenu des chapitres du recueil est l'inégalité quantitative des données selon les secteurs observés. Ainsi, on possède beaucoup de statistiques sur le secteur du livre et des brochures comparativement au peu de données sur le secteur de la musique pourtant très présent dans l'environnement quotidien.

Ce premier rassemblement de données a l'avantage de présenter une information générale sur l'état des statistiques des années 70 dans le domaine culturel pris au sens large et de fournir aux chercheurs un point de repère et un cadre de référence utiles à l'approfondissement des connaissances quantitatives de l'un ou de l'autre des secteurs culturels. Il permettra, en outre, de comparer éventuellement des séries chronologiques de décennies différentes et de montrer, si possible, l'évolution d'indicateurs de développement culturel. Le document a déjà été consulté par des chercheurs, par des gestionnaires de programmes culturels, par des organismes artistiques qui sont de plus en plus à la recherche de données sur leur secteur et par un certain public intéressé aux questions culturelles. Enfin, le comité consultatif de la statistique culturelle pour le Canada en a fait mention dans son rapport annuel de 1985: «...Nous signalons... que la publication d'un annuaire de statistiques culturelles du Québec par l'Institut québécois de recherche sur la culture est une réalisation importante qui pourrait inspirer des initiatives fédérales ou provinciales du même ordre». Cette réalisation a constitué un premier défi, le prochain sera de poursuivre la mise à jour des statistiques culturelles selon des modalités à déterminer.

Gilbert Gagnon
Ministère des Affaires culturelles
Québec

WALNE, Peter. *Dictionary of archival terminology = Dictionnaire de terminologie archivistique; English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish* / compiled by Frank B. Evans, François-J. Himley and Peter Walne. München; New York: K.G. Saur, 1984. 226 p. (ICA handbooks series; vol. 3)

Dorénavant, quand on se référera à un vocabulaire en archivistique, on ne dira plus le *Lexicon* mais le *Dictionnaire*. En effet, le *Lexicon of archival terminology* publié en 1964 et réalisé par le Comité de terminologie du Conseil international des archives (CIA) vient d'être remplacé par le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, oeuvre d'un groupe de travail créé par le Conseil international des archives. Peter Walne (Royaume-Uni) agissait comme secrétaire et rédacteur en chef. Frank B. Evans (représentant l'Unesco), François-J. Himley (France) et P. Walne ont assuré la compilation des définitions après approbation des autres membres du groupe de travail et après consultation d'archivistes de différents pays.

Le *Dictionnaire* présente 503 termes par ordre alphabétique des mots anglais. Pour chacun, on donne les informations suivantes: terme anglais suivi de la définition en langue anglaise; terme français placé en regard et suivi de la définition en langue française; traduction en allemand, espagnol, italien, néerlandais et russe, suivie de la définition, quand elle est différente de celle donnée pour les termes anglais et français.

Chaque terme est numéroté de façon continue. Pour avoir accès à une définition en d'autres langues que l'anglais, on doit consulter un index selon la langue concernée, lequel renvoie aux numéros d'ordre.

Plusieurs informations complètent les définitions de base. Ainsi, les mots d'une définition qui font l'objet d'une autre définition sont indiqués en italique. Les définitions d'usage national seulement sont suivies du nom du pays où on les utilise. Plusieurs définitions d'un même mot sont données si le terme s'entend dans différents sens. On retrouve aussi plusieurs renvois.

Les termes retenus couvrent le domaine traditionnellement reconnu aux archives mais aussi les nouveaux champs d'activités créés par l'élargissement du rôle de l'archiviste sur la vie du document, par l'avènement de la microcopie et de l'informatique et par l'évolution des méthodes et des techniques de travail.

La consultation de cet ouvrage permet de constater tout le cheminement de la profession depuis 20 ans (*Lexicon* date de 1964) mais aussi celui qui lui reste à parcourir. Le nombre de termes a considérablement augmenté. *Lexicon* contenait 175 définitions tandis que le *Dictionnaire* en donne 503. Le champ d'activités est plus vaste mais le langage archivistique est loin d'être uniforme dans tous les pays. Les termes recouvrent des réalités différentes illustrant bien la confusion régnant dans plusieurs secteurs de l'archivistique. A titre d'exemple, pour le seul mot «papiers» (p.138), on donne deux définitions en langue anglaise; trois définitions en langue française; deux traductions en néerlandais; deux traductions en allemand; deux traductions en italien; une traduction en russe et une traduction en espagnol.

Sur une cinquantaine de notions choisies au hasard, il y a cinq termes anglais pour lesquels il n'existe pas de traduction française correspondante, deux termes pour lesquels il y a deux traductions possibles en langue française et un terme dont la traduction est possible, mais inutilisé actuellement en archivistique.

Voici une liste de termes choisis au hasard et qui mettent en évidence les différences entre le sens donné à certains mots dans le *Dictionnaire* et l'usage québécois. Le syntagme «Valeur administrative» (#14) ne serait pas d'usage courant en langue française. Le concept de «valeur historique» n'existerait pas: on le retrouve sous le terme «valeur archivistique» (#27). On n'évalue pas des archives, mais on les estime (#490). Versement est utilisé indifféremment dans le sens courant de versement mais aussi de transfert (#480). Nos calendriers de conservation ne devraient pas porter la mention D pour destruction mais E pour élimination, destruction étant le terme anglais. Toutefois, la définition d'élimination commence par le terme «destruction...» (#133). Correspondance passive (#242) aurait pu se retrouver entre crochets carrés parce que cette expression n'est pas d'usage courant en langue française. Les gestionnaires de documents sont mal servis par le *Dictionnaire*, car il n'existerait pas de traduction française pour le «Records manager» (#393). On n'y signale pas l'existence des documents actifs, semi-actifs et inactifs.

Ces quelques exemples illustrent la complexité de la terminologie archivistique liée par fonction aux réalités nationales et trop jeune encore pour s'être donné des balises internationales sur l'ensemble de la discipline. Mais un grand pas est franchi. Qu'on pense au «Principe de provenance» et au «Principe du respect des fonds» pour lequel il y a unanimité.

Ces constatations ne peuvent que nous faire admirer le travail de réflexion qu'a dû réaliser le Groupe de travail du CIA pour produire cet ouvrage de base. Celui-ci fournit une synthèse de la réalité archivistique de plusieurs pays et permet d'aborder la documentation avec un outil adéquat. Il met de plus en lumière les zones grises du vocabulaire sur lesquelles il faudra éventuellement se pencher. Ce *Dictionnaire* constitue donc un ouvrage de référence essentiel pour les archivistes. Mais, à bien y penser, s'agit-il d'un dictionnaire ou d'un lexique? D'après les définitions de Paul Robert, dictionnaire signifie «recueil de mots rangés dans un ordre convenu qui donne une définition ou des informations sur les signes» et lexique, «dictionnaire succinct d'une science ou d'une technique, d'un domaine spécialisé». Nous laissons le lecteur à son propre choix.

Louise Gagnon-Arguin
Université de Montréal

Carol Couture
Université de Montréal

MAILLET, Lise. *Provincial royal commissions of inquiry, 1867-1982: a selective bibliography + Commissions royales provinciales et commissions d'enquête, 1876-1982: bibliographie sélective.* Ottawa, National library, 1986. XVII, 254 p.

Les pays de mouvance britannique et qui s'inspirent du type d'institutions qui leur est commun utilisent abondamment la technique des commissions gouvernementales. On sait depuis belle lurette que l'État québécois a mis sur pied de nombreuses commissions au cours de son histoire. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale en a publié en 1972 une liste bibliographique (*Commissions et comités d'enquête au Québec depuis 1867*) et une nouvelle édition devrait paraître bientôt. Feu Jean-Charles Bonenfant avait présenté, à la même époque, un survol à la fois historique et documentaire des travaux commandés par le gouvernement (*Annuaire du Québec*, 1972, p. 36-76). L'État fédéral canadien a également fait appel à des personnalités et à des spécialistes et les bibliothécaires disposent d'instruments bibliographiques leur permettant d'identifier les rapports et les études de ces personnes (G.F. Henderson, *Federal royal commissions in Canada, 1867-1966; Canada year-book; Microlog index*; etc.).

La publication de la présente liste arrive à point